



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au Mont d'Or

PLASTIQUES FALQUET ET CIE
22 RUE JEAN MERMOZ
01100 OYONNAX

Granulés Plastiques Industriels **Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021**



Site	PLASTIQUES FALQUET ET CIE 22 RUE JEAN MERMOZ 01100 OYONNAX
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	Mr ALBIN COLLET a.collet@falquet.fr - 04 74 77 50 46
Date de début - Date de fin d'audit	02/07/2024 - 02/07/2024
N° Rapport	18458204- 0,5 jour
Type d'audit	Complémentaire
Audité par	Béatrice MICHEL
Responsable d'audit	

DATAS

CLIENT

Nom du client
PLASTIQUES FALQUET ET CIE

Contact client
Mr ALBIN COLLET

Fonction
Responsable QSE

Téléphone
04 74 77 50 46

Email client
a.collet@falquet.fr

AUDIT

N° Rapport
18458204- 0,5 jour

Numéro d'affaire
18458204- 0,5 jour

Date de début
02/07/2024

Date de fin
02/07/2024

Auditeur
Béatrice MICHEL

Organisation multi-sites
NON

Type d'audit
Complémentaire

Mode d'audit
Sur site

Durée de l'audit
0,5 jour

SITE

Nom du site
PLASTIQUES FALQUET ET CIE

Adresse du site
22 RUE JEAN MERMOZ

Code postal
01100

Ville
OYONNAX

Pays
France

Présentation du site

Plastiques Falquet & Cie est une entreprise familiale depuis 3 générations, implantée dans la Plastique Vallée dans l'Ain, au cœur de l'activité du secteur jouet, plus précisément à Oyonnax.
Historiquement 3 sites : Bureaux, logistique, fabrication. Regroupement des 3 sites depuis 2011.
Depuis 1947, l'entreprise est spécialisée dans la fabrication de jouets et est un des leaders du jouet roulant à pédales pour les enfants dès 1 an. Les jouets Falk se démarquent par une conception et une fabrication 100% Made In France.
Cette entreprise est constituée de 47 salariés travaillant et fonctionnant en 3x8, 5 jours / 7 sur un site industriel de 40 000m² avec plus de 2000 T de matière transformée par an.
Le périmètre de certification concerne le site Plastiques Falquet et Cie allant de la manipulation, l'utilisation et la transformation des granulés plastiques industriels en passant par le stockage de la matière.
29 presses à injecter de 22 à 800 tonnes / 6 presses d'extrusion-soufflage / 6 chaînes de montage dont 2 semi-automatiques, 9 zones de montage conditionnement.
Renouvellement de 90% du parc avec passage de presses hydrauliques à électriques.
Site ancien, en cours de travaux ICPE : Réseaux eaux pluviales, eaux usées et eaux incendie en cours de réfection. Actuellement réseau non séparés.
Site en cours de modernisation. 15 000 000€ d'investissement depuis 2007.

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels
2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels ✓
3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels ✓
4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels
Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site : Quantité maximum stockée : 1000 Tonnes inférieur à 1000m3



Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels
Stockage de Granulés Plastiques Industriels Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

Conclusion	Non Satisfaisant
------------	------------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epandage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	3	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	1	2
Total	4	23

PERSONNES INTERROGEEES

Nom / Fonction Mr COLLET : Responsable QSE Mr MARTO : Responsable Fabrication Mr BRULHART : Responsable Production

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	Procédure "Prévention pollutions par des granulés plastiques industriels" GP1 associée avec une analyse des risques. Zone à risque : logistique, silos Vu le plan des bouches d'égouts et réseaux d'eau.
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	La zone la plus impactée est celle de réception des marchandises.

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Non Applicable	Le site ne réalise pas d'expédition de granulés plastiques. Il existe du broyage de rebuts de production, mis en Big-bag et réutilisé en interne
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Non Applicable	Le site ne réalise pas d'expédition de granulés plastiques.
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	Réception des matières premières en Big bag, en citernes et en sacs. Il existe une consigne de "Gestion des granulés plastiques industriels- le stockage" GP05 qui explique le process en cas d'épandage. Il existe une consigne de "Gestion des granulés plastiques industriels - Le dépotage" GP06 qui explique comment manipuler les granulés au dépotage. Une personne vérifie chaque jour qu'il n'y a pas de granulés au sol et note sur une check-list la conformité. Lors de l'audit supplémentaire du 02 juillet 2024, un camion de granulés en sacs est arrivé à la réception avec 5 sacs percés à l'intérieur du camion. La fiche de réception a été remplie avec une non conformité. Les granulés restés cantonnés à l'intérieur du camion ont été ramassés à la pelle et balayette par le cariste. Vu Check-list de contrôle journalier. Dernier contrôle 02/07/2024 Vu opération de nettoyage.
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	Vu Check-list de contrôle journalier. Dernier contrôle 02/07/2024

CRITERE 3 : Epandage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	Il existe une consigne de "Gestion des granulés plastiques industriels" GP04 qui explique le process en cas d'épandage. Vu la mise en place de la procédure lors de la réception du camion arrivé avec 5 sacs percés le 02/07/2024 pendant l'audit.
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	Les non conformités sont notées sur la "Chek-list zone de stockage", lors des contrôles journaliers. Dernière non conformité : 02/07/2024

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	Il existe une grille d'audit qui permet de vérifier notamment les abords du site. En parallèle, il existe un registre des vérifications des contrôles à effectuer (VGP) où les audits GPI sont planifiés tous les mois
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	Vu trame d'audit interne complète sous Excel avec % de Conformité. Fait chaque mois. Vu résultats des audits réalisés chaque mois / responsable QSE. OA : il serait utile de communiquer les résultats des audits GPI au personnel.
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Vu les zones de réception et l'intérieur du site : propres. Lors de l'audit un des exutoires d'eau en sortie de site a été ouvert : aucun granulé constaté dans le réseau d'eau.

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Non Conforme	Des dispositifs de confinement sont en cours de test. Un seul dispositif a été mis en place dans une grille d'évacuation d'eaux pluviales, à la zone réception. L'ensemble des grilles n'ont pas été équipées avec ce même dispositif ou par d'autres dispositifs équivalents. Les grilles d'évacuation n'ont pas encore été équipées, car le site attendait la réfection des réseaux d'eaux suite à une non conformité ICPE. Les travaux ont pris du retard. Les dispositifs de confinements restent inexistant à ce jour. Non conformité MAJEURE REGROUPEE en une seule pour le Chapitre 5
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Non Conforme	Pas de procédure de vérification des dispositifs. Non conformité MAJEURE REGROUPEE en une seule pour le Chapitre 5
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Non Conforme	Pas d'enregistrement de vérification des dispositifs. Non conformité MAJEURE REGROUPEE en une seule pour le Chapitre 5


CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	Vu Flyer de sensibilisation distribué avec les fiches de paies. Vu feuille d'émergence des sensibilisations faites en septembre 2023. Pour les intérimaires : communiqué via l'agence intérimaire. Vu présentation des nouveaux personnels sur les GPI : février 2024.
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Vu feuille d'émergence sensibilisations de septembre 2023. Vu support de formation
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Les protocoles d'accueil des visiteurs et sous-traitants comprennent des points sur les GPI. Les chauffeurs sont toujours accompagnés du personnel cariste du site. Vu déchargement d'un camion lors de l'audit.
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	Il existe des consignes affichées.

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Vu trame d'audit interne complète sous Excel avec % de Conformité. Fait chaque mois. Vu résultats des audits réalisés chaque mois / responsable QSE. OA : il serait utile de communiquer les résultats des audits GPI au personnel.
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Réalisé chaque mois
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	Vu résultats des audits réalisés chaque mois / responsable QSE.

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Non Conforme	Des dispositifs de confinement sont en cours de test. Un seul dispositif a été mis en place dans une grille d'évacuation d'eaux pluviales, à la zone réception. L'ensemble des grilles n'ont pas été équipées avec ce même dispositif ou par d'autres dispositifs. Les grilles d'évacuation n'ont pas encore été équipées, car le site attendait la réfection des réseaux d'eaux suite à une non conformité ICPE. Les travaux ont pris du retard. Les dispositifs de confinements restent inexistant à ce jour, en dehors de celui en test.	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Non Conforme	Le rapport d'audit initial GPI de 2023 n'a pas été posté sur le site internet
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Conforme	Pas d'utilisation de la marque Bureau Véritas.

Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	<p>Cet audit supplémentaire à 1 an avait pour vocation de vérifier la mise en place des dispositifs de confinement des granulés plastiques dans les réseaux.</p> <p>Le réseau d'eau pluviale et d'eau incendie est non conforme au regard des ICPE. Un dossier est en cours d'instruction auprès des autorités de tutelles. Le réseau d'eau incendie a été remis en conformité, mais il reste à remettre en conformité le réseau d'eaux pluviales. Un premier envoi du dossier ICPE a été instruit en juillet 2023. La DREAL a demandé des éléments complémentaires. Au moment de l'audit GPI en juillet 2024, il manque l'accord définitif de la Communauté de commune ainsi que les derniers éléments de chiffrages du maître d'œuvre pour coordonner les différents travaux. Des grilles coniques sont en phase de test actuellement dans les réseaux. La non conformité a été maintenue sur les dispositifs de confinement, en l'absence d'autres dispositifs à mettre en place avant les travaux de réfection de la voirie.</p>

Provisos

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	<p>Des dispositifs de confinement sont en cours de test. Un seul dispositif a été mis en place dans une grille d'évacuation d'eaux pluviales, à la zone réception.</p> <p>L'ensemble des grilles n'ont pas été équipées avec ce même dispositif ou par d'autres dispositif.</p> <p>Les grilles d'évacuation n'ont pas encore été équipées, car le site attendait la réfection des réseaux d'eaux suite à une non conformité ICPE.</p> <p>Les travaux ont pris du retard.</p> <p>Les dispositifs de confinements restent inexistant à ce jour.</p> <p>Non conformité MAJEURE REGROUPEE en une seule pour le Chapitre 5</p>	Majeure	Mr ALBIN COLLET	30/09/2024

	Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	<p>Des dispositifs de confinement sont en cours de test. Un seul dispositif a été mis en place dans une grille d'évacuation d'eaux pluviales, à la zone réception.</p> <p>L'ensemble des grilles n'ont pas été équipées avec ce même dispositif ou par d'autres dispositifs. Les grilles d'évacuation n'ont pas encore été équipées, car le site attendait la réfection des réseaux d'eaux suite à une non conformité ICPE. Les travaux ont pris du retard.</p> <p>Les dispositifs de confinements restent inexistant à ce jour.</p> <p>Non conformité MAJEURE REGROUPEE en une seule pour le Chapitre 5</p>	Majeure	Mr ALBIN COLLET	30/09/2024
§3 COMMUNICATION EXTERNE	3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Le rapport d'audit initial GPI de 2023 n'a pas été posté sur le site internet	Mineure	Mr ALBIN COLLET	30/09/2024

ANNEXE

Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction Mr COLLET : Responsable QSE
Mr MARTO : Responsable Fabrication
Mr BRULHART : Responsable Production

Liste participants réunion d'ouverture



Participants réunion de clôture

Nom / Fonction Mr COLLET : Responsable QSE
Mr MARTO : Responsable Fabrication
Mr BRULHART : Responsable Production

Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	!\ Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
02/07/2024 10:33 CEST	Audit				

Provisoire

ATTESTATION PROVISOIRE

Granulés Plastiques Industriels

Attribué à
PLASTIQUES FALQUET ET CIE
PLASTIQUES FALQUET ET CIE / OYONNAX

Bureau Veritas Certification France a évalué le site spécifique désigné dans les présentes conformément aux exigences du Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 :

Le dossier sera traité par Bureau Veritas Certification dès que l'organisme aura soldé les écarts constatés avec l'accord du Responsable d'audit avant le 30/09/2024

Suite à un audit sur site d'un établissement spécifique désigné dans les présentes, cette attestation N° 23-2024-XXXXXX-FR a été publiée le 02/07/2024 réalisée le 02/07/2024

Pour \$[inputinstance.LegalEntity]

Provisoire